



## Taux Effectif Global sur pret immobilier

Par **exiquia**, le **21/01/2015** à **14:46**

Ayant souscrit un prêt immobilier en 2004 j'ai fait étudier en 2014 mon TEG et il s'avère qu'il est erroné.

Je ne suis pas expert en finance .Puis je faire appel. Le délais de 5 ans me concerne t'il  
Merci

Par **rulupao**, le **08/02/2015** à **10:45**

G souscrit un pret imobilier en dec. 2011, je pense que son teg est erroné , comment le faire recalculer ? Merci

Par **rulupao**, le **08/02/2015** à **10:46**

G souscrit un pret imobilier en dec. 2011, je pense que son teg est erroné , comment le faire recalculer ? Merci

Par **nad 26**, le **12/04/2016** à **16:34**

Bonjour, J'ai souscrit un prêt immobilier pour achat d'un bâtiment commercial par le biais d'une SCI en 2008 - nous avons découvert en 2012 que le TEG était erroné suite à un jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE pour un autre prêt professionnel qui a validé l'erreur de TEG. Les prêts ont été signés en même temps et montés de la même façon. Notre TEG étant donc aussi erroné, pouvons nous, pour une SCI, invoquer le fait que nous nous sommes pas des pro des finances et que la date de départ de prescription est celle du jour où nous avons eu connaissance et confirmation et non la date de signature ? existe t'il des jurisprudences pour nous aider ?

Merci d'avance car si nous pouvons réussir à faire valoir cette erreur nous aurions environ 100 000€ à réclamer.

Par **mimil**, le **19/04/2016** à **00:04**

bonsoir,

en theorie la prescription est de 5 ans pour les pros...  
mais un avocat vous dira cela en étudiant précisément vos contrats.  
je vous conseil maitre brosseau hervé à nancy  
bien cordialement